

BULLETIN D'INSCRIPTION

MISSION DESTINATION CANADA 2023 - DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Participez à 3 jours de rencontres **au cœur du Québec** pour rencontrer des acteurs clés du marché sur les thématiques décarbonation de l'industrie et de la gestion de l'environnement.

Ces trois jours seront l'occasion pour la délégation de découvrir **le salon AMERICANA**, le plus grand évènement environnemental multisectoriel d'Amérique du Nord.

Cette mission s'adressera notamment **aux adhérents œuvrant dans les domaines :**

- Des procédés éco-efficients et énergie
- De la gestion des effluents aqueux
- Du traitement & de la valorisation des déchets : technologies et équipement de valorisation des déchets, récupération et gestion de la fin de vie et matériaux (tri et recyclage)
- Du traitement des sites et sols pollués.



Pour plus d'informations sur cette opération, contacter :

Laetitia CURTY

✉ : laetitia.curty@axelera.org

• **Bulletin d'inscription à adresser à**
• AXELERA
• Rond-point de l'échangeur - Les levées
• 69360, Solaize
• ✉ : laetitia.curty@axelera.org
•
•
•

Cette opération est soutenue
par le Plan de Développement
International de :

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

Le 19 mars :

- Voyage vers Montréal
Départ de Lyon à 12h15 arrivée à 15h50 sur Montréal (vol direct)

Le 20 mars :

- Visite du salon AMERICANA
- Rencontre d'acteurs clés du marché

Le 21 mars :

- Visite du salon AMERICANA
- Poursuite des rendez-vous qualifiés avec des donneurs d'ordre clés du marché canadien

Le 22 mars :

- Rdv collectifs de la délégation
- Vol direct retour sur Lyon – départ à 21h55

Le 23 mars :

- Arrivée sur Lyon à 10h15

* A noter que l'organisation du voyage aller/retour est à la charge du participant. Les horaires de voyage proposés sont à titre indicatifs.



En amont de la mission, nous vous proposons **une session de sensibilisation au marché canadien** et de préparation commerciale au salon. Les thématiques suivantes seront évoquées :

- **Présentation du marché canadien** : les éléments clés de la stratégie de décarbonation de l'industrie au Canada, le marché de l'environnement (Gestion et valorisation des déchets, sites et sols pollués, ressources en eau...)
- **Présentation du salon AMERICANA** et de l'organisation des rencontres avec les acteurs clés locaux
- **Conseils de préparation des rendez-vous** : brief sur la pratique locale des affaires

Si vous participez à cette session de sensibilisation sans vous inscrire à la mission, elle vous sera facturée **50€ HT par personne.

TARIFS :

• Tarif PME/ETI/ start-up de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 2 125 €HT

En option : Si vous êtes une entreprise régionale de type PME ou ETI, vous pouvez bénéficier d'une subvention sur vos frais de déplacement et de séjour à hauteur de 1 125 €HT maximum (frais de voyage forfaitaire de 1 500€ pour un aller/retour et frais de séjour forfaitaire de 250€ par jour, subventionnés à 50%).

• Tarif public (hors PME/ETI/start-up de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) : 2 500 €HT

• Tarif personne supplémentaire : 500 €HT

CE TARIF COMPREND :

- L'accès à l'étude de marché Energies décarbonées – Focus Hydrogène et CO₂ ainsi que le replay des résultats de l'étude
- L'entrée au salon AMERICANA
- La mise en visibilité sur le salon AMERICANA ainsi que sur le site web dédié
- Le cocktail (ou déjeuner) des rencontres ECOTECH
- Les transferts pour se rendre au rdv BtoB des jours 2 et 3
- L'atelier de préparation à la mission
- Accompagnement AXELERA : animation, coordination et logistique de la mission

Ce document dûment complété est à nous retourner avant le **mercredi 15 février 2023. La totalité de la transaction est payable à la commande** pour s'assurer de sa réservation. Une facture sera transmise par AXELERA dès réception du bulletin d'inscription.

Cette facture pourra prendre en considération les frais et débours pris à la charge d'AXELERA pour des dépenses non prévues dans la description initiale de la prestation. Ces dépenses seront refacturées au participant à l'opération sur la base des frais réels engagés par AXELERA pour le compte du participant. Les factures sont recouvrables par AXELERA au comptant net et sans escompte, à compter de la date de la facture. Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite expressément adressée au prestataire.

En m'inscrivant à cette opération, je m'engage à répondre aux enquêtes de satisfaction envoyées par AXELERA à l'issue de la mission.

Bulletin à retourner avant le mercredi 15 février 2023 à laetitia.curty@axelera.org

M/MME
Société/Organisme (si filiale précisez)
Secteur d'activité
Adresse
.....
Téléphone
e-mail
N° TVA intracommunautaire
Code NAF/APE

N° Siret
Nombre de participants
à la missions (soumis à validation) :
Nb de salariés :
Chiffre d'affaire (CA) :
Part du CA à l'International :
.....

Cachet de l'entreprise
Date et signature

Conditions générales de vente :

1. Toute entreprise souhaitant participer à la mission doit faire parvenir à AXELERA avec le bulletin d'inscription signé. A réception, AXELERA éditera une facture du montant total de la prestation à régler par chèque ou virement afin de valider la participation. A défaut, AXELERA peut décider de refuser la participation de l'entreprise. A compter de la date d'envoi du bulletin d'inscription (cachet de la poste faisant foi), l'entreprise dispose d'un délai de 3 jours francs pour se rétracter. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'entreprise et la rétractation donne lieu au remboursement intégral.
2. Le bulletin d'inscription doit être dûment complété, signé, daté. Seule la réception de l'ensemble de ces éléments (bulletin et règlement) permet de valider l'inscription et le droit, pour l'entreprise, de participer à la mission. Les inscriptions seront comptabilisées par ordre de réception du dossier complet.
3. AXELERA vous fera parvenir une facture acquittée pour le montant de sa

participation.

- B. Annulation
1. AXELERA se réserve le droit d'annuler la mission dès lors que son organisation deviendrait impossible et en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Dans ce cas, les sommes perçues par AXELERA feront l'objet d'un remboursement. Il ne pourra être exigé d'AXELERA aucune indemnisation.
 2. En cas d'annulation du fait de l'entreprise, les frais de séjours engagés (frais de stand et d'exposition, transport, hébergement, prospection...) ne pourront être remboursés.
 3. Le présent règlement est soumis à la loi française.
 4. Tout différend découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sera tranché définitivement par le Tribunal compétent
- C. Assurance
Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie l'étendue de sa

responsabilité civile durant la durée de la mission. La présente inscription ne comprend pas d'assurance responsabilité civile pour le participant. L'assurance rapatriement/maladie est à la charge de chaque participant.